



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mars 2010

Le cinq mars deux mil dix, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-FLORENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'une séance facultative à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 février 2010 dans les formes et délais légaux.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur MONTIN, Monsieur BUHAGIAR, Madame CHARDONNET, Monsieur LHUILLIER, Mesdames SCHWENTER, PIAT, Adjoint, Madame MOUTURAT, adjointe spéciale, Madame CHAMIOT-PONCET, Messieurs FOURNIER, DELECOLLE, Mesdames MUNIER, SEUVRE, Monsieur DIOT, Madame COUDERT, Messieurs SERRE, PEREIRA GONCALVES, Madame GRUET, Monsieur VANVERT, Madame RIBOULET, Messieurs RAILLARD, BENAZOUC, Mesdames BOETE, CLECH, Monsieur LAPERTOT,

ETAIENT EXCUSES : Monsieur MAILLARD, Mesdames DUJON, PETIT, PORET qui avaient respectivement donné pouvoir écrit de voter en leur nom à Madame RIBOULET, Monsieur LHUILLIER, Madame CHAMIOT-PONCET, Monsieur LAPERTOT

ETAIENT ABSENTS :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame SEUVRE, Monsieur DIOT sont élus secrétaires de séance.



1° - INFORMATION :

- Commémoration du 19 mars au Monument aux Morts :

Il existe, depuis quelques années, un différend entre les Anciens combattant d'Algérie et le Gouvernement, à la suite de la date de commémoration fixée au 5 décembre et non au 19 mars. Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier de l'Union nationale des combattants à laquelle il a répondu "*qu'étant légaliste, je respecte le choix de la République qui demande de commémorer en hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc, le 5 décembre de chaque année. Je suis présent ou représenter au monument au mors à cette date. Le 19 mars, la mairie n'est pas officiellement représentée si telle ou telle association désire célébrer cet anniversaire*".

Il précise aussi que le monument sera pavoisé et qu'une gerbe sera livrée par la mairie.

- zone des Galettes :

Monsieur le Maire a reçu un courrier détaillé qui résume l'entretien qu'il a eu avec Monsieur SIMON de la Direction Départementale des Territoires, assisté de Monsieur Yvan TELPIC, responsable technique, concernant la révision du PPRI, pour déclasser certaines zones rouges en zone bleue (la zone des Galettes, la zone de la Saunière, le port et une partie de territoire où est implantée l'entreprise DRTP). Il y a possibilité d'effectuer ce déclassement après avoir mis en place une procédure d'étude, notamment de l'eau. Cependant, cette procédure dure 18 mois.

Enfin, la zone des Galettes étant un territoire de plus de 8ha, la compétence pour l'implantation d'une ZAC revient à la Communauté de communes. Par conséquent, la Communauté de communes va se charger d'effectuer ce travail, et réfléchir à ce projet.

- SFR :

Lors du dernier conseil municipal, la décision concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle communale AC n° 274 par la société SFR a été ajournée à la demande de plusieurs conseillers. Depuis, Monsieur le Maire s'est entretenu avec la société SFR qui désire acheter cette parcelle pour implanter le 3G (très haut débit). L'investissement de cette installation représente 500 000 €, ce qui incite la direction de SFR à acquérir les parcelles où elle plante le 3G, et non à rester locataire. La société SFR proposait d'acheter la parcelle au prix de 12 000 € et Monsieur le Maire a pu négocier à 14 000 €. Il représentera donc ce dossier lors d'un prochain conseil.

- catastrophe en Vendée :

Monsieur le Maire lance la réflexion pour, éventuellement, faire un don. Il serait partisan de faire un don directement à une commune, qui serait choisie par l'Assemblée.

2° - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Monsieur BUHAGIAR prend la parole et commente les documents qui ont été remis à chaque conseiller.

Ce qui caractérise ce débat d'orientation budgétaire, c'est la morosité du climat ambiant.

L'Assemblée a pu, en consultant le document qui a été remis, relever que tous les indices étaient négatifs :

PIB en baisse en 2009 et prévu à peine stable pour 2010

Inflation quasi nulle et prévue très faible pour 2010

Le chômage resterait supérieur à 9 %

Doublement du déficit public en 2009

Quant à la dette publique prévue pour s'améliorer en 2009, elle s'est en fait dégradée pour atteindre 84 % du PIB.

Ce sont les principaux clignotants nationaux.

La réforme de la Taxe Professionnelle est venue ajouter sa pierre à l'incertitude déjà ressentie.

Au niveau local, que ce soit au niveau régional ou général, les prélèvements fiscaux ne seront pas augmentés.

Si, à ce moment même, il n'est pas connu grand-chose sur les moyens d'aides aux collectivités qui seront déployées par la Région..... il est sûr, en revanche, que ceux du Conseil Général seront limités et qu'il faudra AVANT d'entamer un projet s'assurer de la position de principe des partenaires financiers. Il faudra donc se doter de prudence dans l'attente des réponses qui seront données aux demandes de subventions.

Voilà résumé les grandes tendances nationales, régionales et départementales.

En ce qui concerne l'élaboration du budget communal, Monsieur BUHAGIAR propose de se reporter à la page 10 du document qui a été remis et donne une lecture des points importants de chaque paragraphe.

Les dépenses de fonctionnement :

Au niveau des charges à caractère général, il est à retenir qu'il est prévu, et certains investissements ont déjà été faits, le changement des chaudières de la piscine et de l'hôtel de ville. Malgré les rigueurs de l'hiver, il devrait être constaté une baisse des postes énergie et combustible.

En 2010, un effort tout particulier sera fait sur la voirie qui est en très mauvais état, sans parler des effets néfastes, encore une fois, de l'hiver rigoureux. C'est donc une priorité pour l'équipe municipale pour l'année 2010.

Au niveau des charges de personnel, il faut noter que l'effectif a fondu (d'une centaine de personnes, l'effectif est passé à 88 personnes), aucun personnel n'ayant été remplacé suite aux départs en retraite. En revanche, le poste de Chargée en communication a été créé.

Globalement, les charges de personnel seront en baisse sur l'année 2010, par rapport à 2009.

Compte tenu de l'ancienneté du personnel et de son évolution (promotion), une augmentation normale sera de l'ordre de 4 %.

Il faut aussi tenir compte des charges extérieures que représentent Vitavie, l'ACTSF ou Activ'entretien, mais aussi du poste "atténuation de charges" due au remboursement par les compagnies d'assurance pour le personnel absent (longue maladie).

Au niveau des charges de gestion courante, il y a deux postes importants : le SDIS et les associations;

La participation de la commune au service incendie s'élève à plus de 320 000 €

Concernant les associations, il faut noter la participation, à hauteur de 50 000 €, de la Communauté de communes, aux frais de fonctionnement de l'école de musique. Ceci permet de présenter une baisse de l'aide apportée aux associations, ou tout du moins, de ne pas augmenter les subventions versées.

Les recettes de fonctionnement :

Au niveau de la dotation globale de fonctionnement, elle s'élève à la somme de 1 723 197 €. Il faut noter une baisse permanente de cette dotation, liée notamment à la baisse de la population.

La dotation de solidarité rurale reste stable.

La compensation de taxe professionnelle se fera à l'euro près.

Au niveau des autres taxes locales, en ce qui concerne St-Florentin, les bases augmentent de 1,4 % en moyenne. Une augmentation de 2 % des taux représenterait environ 30 000 €.

Les dépenses d'investissement :

Le premier constat est un constat positif puisque les excédents de fonctionnement sont très largement supérieurs aux prévisions. Ceci est dû, notamment, à des produits supplémentaires (subventions) qui n'avaient pas été prévus, et à des charges économisées sur des investissements après négociation avec les entrepreneurs. Il avait donc été prévu 400 000 € d'excédents de fonctionnement, alors que ceux-ci sont de plus de un millions d'euros.

Il a été décidé, cette année, de recenser tous les besoins, puisqu'il a été acquis un logiciel de planification et de gestion financière. Ces projets s'élèvent à 28 millions d'euros d'investissement.

Dans ces 28 millions, il y a d'ores et déjà des projets engagés (dojo, CTM...) et à la veille d'être inaugurés. Il existe aussi de simples idées pour lesquelles des études sont prévues pour cette année (église...). Tous les projets sont recensés, voirie comprise, mais qui ne pourront être réalisés que dans les prochaines années.

Il y a lieu de retenir que, pour 2010, il n'y a pas de gros chantiers retenus, en revanche, des études de faisabilité sont lancées.

Il est proposé d'augmenter la fiscalité locale de 2 % et après constat, l'augmentation réelle sera de 1,6 %. Il doit exister une certaine cohérence entre les augmentations des taxes (habitation, foncier...) et la taxe professionnelle. Auparavant, quand il était décidé d'augmenter les taxes de 2 %, elles augmentaient toutes de 2 %. Aujourd'hui, pour la taxe professionnelle, il y a une partie, qui à l'euro près, est la taxe professionnelle de l'année précédente, et une partie où les 2 % souhaités sont rentrés. Après des calculs extrêmement compliqués, à l'arrivée, pour la taxe professionnelle, cela fait 1,6 %. Comme il faut être cohérent sur les autres taxes, globalement, cela fait une augmentation de 1,6 %.

Les recettes d'investissement :

Il existe la récupération de la TVA des investissements 2009, la taxe locale d'équipement et les subventions supplémentaires accordées sur les projets 2009 enregistrées en 2010.

Les budgets annexes :

Il semble nécessaire d'évoquer les dispositions prises pour ces budgets, notamment par la délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif. L'entreprise Véolia a été retenue, à laquelle a aussi été confiée la facturation de l'eau et de l'assainissement, compte tenu des bons résultats

d'encaissement qui ont été garantis. Cette délégation porte aussi bien sur la construction de la station d'épuration que sur la remise en état des réseaux.

Enfin, Monsieur BUHAGIAR termine sur les emprunts en cours. Il sera nécessaire de profiter de la tendance à la baisse des taux d'intérêts pour sécuriser certains emprunts et de les transformer en taux fixe (au moins pour 1,2 millions d'euros).

Après ces diverses explications, Monsieur le Maire ouvre le débat et Monsieur BUHAGIAR se tient prêt à répondre aux questions posées par l'Assemblée, ou à tout le moins les noter pour répondre lors de la prochaine commission des finances qui se tiendra le 8 mars.

Monsieur RAILLARD prend la parole, en indiquant que le document transmis est très précis, actuel et très intéressant.

Il remarque qu'il est utilisé les mots clés de fragilisation des comptes des communes et de climat incertain. Certes, il est d'accord sur le fond, mais il aurait utilisé d'autres termes.

Sur le terme de fragilisation des comptes, il estime qu'il faut laisser le ton général de la note et que les euphémismes sont souvent utilisés. Car lorsqu'on regarde la DGF, elle sera revalorisée de la moitié de l'inflation prévisionnelle, c'est-à-dire qu'elle ne suivra pas l'inflation prévue, d'autant que la commune va enregistrer de "plein fouet" sa baisse du fait de la diminution officielle de la population. Dans ces conditions, la baisse de la dotation représente une baisse de l'ordre de 4,5 % en deux ans.

Le texte proposé montre les contraintes avec lesquelles le budget doit être bâti, contraintes dues à la politique gouvernementale.

L'année 2010 représente une année transitoire pour la taxe professionnelle et ne sachant pas si une évaluation ou une simulation pour l'année 2011 a été faite, il pense que pour cette année 2011, ce soit encore plus difficile. Il ne reste donc plus qu'à agir sur les particuliers.

Au regard de l'augmentation de 2 % qui est proposée, Monsieur RAILLARD fait remarquer qu'en ajoutant l'augmentation des bases, cela représente une hausse totale de 3 %. C'est très important, d'autant plus qu'il y a lieu de souligner que tout ce qui touche à la vie quotidienne a également fortement augmenté. Il faut aussi ajouter que le revenu moyen des habitants de Saint-Florentin est relativement bas et que le nombre de foyers non imposables est très important.

A propos du chômage, le taux indiqué dans la note évoque 19 %, qui semble maintenant être passé à 25 %. Cela veut donc dire que la population florentinoise s'appauvrit, et d'après la presse régionale, il est constaté que toutes les entreprises de Saint-Florentin sont touchées par la récession. Il est donc nécessaire de prendre en compte l'inflation et la réalité des conditions de vie de la population florentinoise pour prévoir les augmentations budgétaires.

En matière d'investissement, il est entendu qu'il n'y aura pas de nouveaux chantiers et qui priorité sera donnée à la réfection de la voirie communale.

Il a été aussi annoncé, lors du vote du budget du Conseil général, que les aides aux communes seront vues à la baisse de 30 %. C'est une contrainte et fait que le budget sera très difficile à mettre en œuvre.

Monsieur le Maire rebondit sur ces derniers propos et indique rester très vigilant quant aux frais de gestion et être très rigoureux sur ceux-ci au quotidien ; c'est la raison pour laquelle il existe de gros excédents. Il favorise alors l'investissement et précise que si tout le monde raisonnait ainsi, il y aurait moins de crise en France.

Sans faire de politique, Monsieur le Maire constate que beaucoup de région en France ont fortement augmenté depuis 5 ou 6 ans les dépenses de fonctionnement au détriment des investissements. Ce système n'avantage pas les entreprises et pénalise, d'autant, les communes. Il désire, alors, appliqué, pour Saint-Florentin, un système de réduction maximum des frais de fonctionnement, tout en gardant ses devoirs envers la population florentinoise. Faire attention quotidiennement à la gestion permet d'obtenir des excédents et de les transférer en investissement. Ce mode de fonctionnement permet aussi de faire travailler les entreprises florentinoises, qui peuvent, à leur tour, créer des emplois.

Monsieur RAILLARD continue et pose deux questions :

- 1 – sur les charges de personnel, combien y a-t-il d'externalisation ;
- 2 – pourquoi l'encours de la dette a-t-il augmenté ? Est-ce en fonction des durées d'amortissement ou parce qu'il y avait des emprunts ?

A la question n° 1, Monsieur BUHAGIAR indique que cela figure dans le compte administratif.

Puis Monsieur le Maire informe qu'il veut revoir les 35h en annualisant le temps de travail. En pratiquant de la sorte, ceci améliorerait la gestion du personnel et d'avoir systématiquement recours à des entreprises

extérieures lorsqu'il y a plus de travail en fonction des saisons (notamment, il pense aux services techniques ou aux espaces verts).

A la question n° 2, Messieurs le Maire et Buhagiar répondent qu'il n'y a pas eu de nouveaux emprunts contractés, et les emprunts sont cités dans le budget pour leur valeur nominale accordée. En fonction des besoins, il est défini le montant nécessaire à débloquer.

Monsieur Buhagiar précise aussi qu'il est intéressant de regarder les tableaux dans lesquels figure l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2010, mais également au 31 décembre 2010. Au 31 décembre, ce sera le vrai encours, les investissements auront été tous payés.

Monsieur le Maire tient aussi à préciser que l'équipe actuelle va établir son 3^{ème} budget :

- le premier a été fait en courant, pour lequel il n'y a pas eu d'augmentation ;
- le deuxième : il a été décidé une augmentation de 2 %, qui a été en réalité de 3,1 % ;
- le troisième : il est proposé une augmentation de 2 %, qui sera en réalité de 1,6 %, sur laquelle il faut ajouter 1,4 % pour les bases, ce qui représentera à nouveau 3 %.

Néanmoins, ces augmentations représentant des sommes ridicules, puisque cette année, la commune n'encaissera que 30 000 € supplémentaires.

Cependant, sur trois ans, l'augmentation n'aura été que de 6 %, alors que dans d'autres villes du département, celle-ci peut représenter 8 % sur un an.

Monsieur le Maire ne se sent donc pas coupable d'une gestion très dure envers les citoyens florentinois.

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités 2 Territoriales, il est tenu un débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2010.

Un rapport de présentation accompagné de différents documents synthétisant les données financières de la commune a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux, avec la convocation à la présente réunion.

Le rapport ci-annexé étant présenté,

Le Conseil Municipal,

- **ENGAGE** un débat sur les propositions qui sont faites en vue de l'élaboration du budget de l'exercice 2010.



Débat d'Orientation Budgétaire 2010

SOMMAIRE

I	LE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE	2
I -1	Le contexte national et les finances publiques	3
	Reprise de l'inflation	3
	Progression modérée de la consommation privée	3
	Faible croissance de l'investissement productif	3
	Evolution des taux d'intérêt	4
	Dette publique	4
	Les Prélèvements obligatoires	4
	Reforme de la Taxe Professionnelle	5
I - 2	La situation des départements	6
II - 1	Les concours financiers de l'Etat	7
	Mesures concernant la DGF	7
	Mesures concernant les autres dotations	8
II - 2	L'évolution de la fiscalité départementale et régionale	9
III - 1	Le budget communal	10
III - 1 A	Dépenses de fonctionnement	10
	Charges à caractère général	10
	Charges de Personnel	10
	Autres charges de gestion courante	10
III - 1 B	Recettes de fonctionnement	12
	Dotations	12
	Impôts et taxes	12
III - 2 A	Dépenses de fonctionnement	13
III - 2 B	Recettes de fonctionnement	14
III - 3	Budgets annexes	15
	Conclusion	16

I- LE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

Les économistes laissent entrevoir une légère amélioration des principaux indicateurs nationaux atteints par la crise, sans que toutefois, les tendances s'infirmement.

En dépit de signes positifs, le climat reste donc incertain.

Cette situation contribue à la fragilisation des comptes des communes.

I - 1 LE CONTEXTE NATIONAL ET LES FINANCES PUBLIQUES EN 2010

L'activité de la zone euro a connu un repli au 1^{er} trimestre 2009 (-2.5%,) puis une stabilisation au 2^{ème} trimestre et une progression de 0.3% sur le 3^{ème} trimestre: sur l'ensemble de l'année 2009, la contraction du PIB atteindrait 2.3%.

Avec une croissance prévue par les économistes à 1.0%, la reprise de la zone euro demeurerait fragile en 2010.

Le Produit Intérieur Brut : vers une reprise en 2010 Après quatre trimestres de repli, la croissance française affiche +0.3% au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2009.

Globalement, l'évolution du PIB devrait s'inscrire à -2.3% en 2009 selon le consensus des économistes et atteindre +1.2% en 2010. Mais les prévisions de croissance du PIB pour 2010, qui oscillent autour de cette moyenne entre +0.2% et +2.5%, reflètent bien le contexte d'incertitude actuel. Cette prévision tient compte de plusieurs mécanismes de soutien de l'activité, notamment les mesures du plan de relance qui soutiendraient les investissements publics, compensant ainsi la faiblesse des investissements privés.

Reprise de l'inflation

En France, les prix à la consommation ont quasiment stagné en 2009 (+0,4%) en raison du très net repli des prix des produits pétroliers et des cours mondiaux de matières premières alimentaires.

En 2010, l'inflation s'orienterait à la hausse et devrait s'élever à +1.4% selon le consensus des économistes.

Progression modérée de la consommation privée

La croissance de la consommation des ménages, resterait encore mesurée en 2010 ; elle est estimée à 1% par le Ministère de l'Economie et des Finances, après +0,6% en 2009, principalement en raison de la situation défavorable du marché du travail (le taux de chômage resterait supérieur à 9%).

Faible croissance de l'investissement productif

En France, l'investissement productif a enregistré un fort recul en 2009 (-6.8%) en lien avec le déstockage massif opéré par les entreprises. En 2010, malgré l'effet technique de l'arrêt du déstockage, l'investissement productif peinerait à repartir (+0.8%) en raison d'une situation financière des entreprises qui ne se rétablirait que lentement. La dispersion des prévisions sur cette composante est particulièrement forte, oscillant entre -4.5% pour les prévisions les plus pessimistes et +2.7% pour les plus optimistes.

Evolution des taux d'intérêt

- les taux d'intérêt monétaires sont au plus bas et les pressions inflationnistes devraient rester en dessous du seuil de 2%, objectif de la Banque Centrale Européenne (BCE) en 2010.

En 2009, l'inflation a fortement reculé suite à la baisse des prix du pétrole. En 2010, avec un risque de chômage élevé et des taux d'utilisation des capacités de production au plus bas, les pressions inflationnistes devraient rester modérées, à condition que la spéculation ne refasse pas flamber les prix du pétrole.

Ainsi, selon le consensus des économistes, la BCE ne devrait pas remonter son taux directeur avant la deuxième moitié de l'année 2010 ; il pourrait atteindre 1.5% fin 2010 contre 1.0% fin 2009.

- Les taux longs, qui varient selon les anticipations de croissance et d'inflation, ont connu des mouvements importants depuis la faillite de Lehman Brothers fin 2008 et pourraient continuer à en connaître en 2010, étant donné des incertitudes qui pèsent sur l'évolution du PIB et de l'inflation.
- Les déficits publics

La dégradation du déficit public est le résultat combiné des baisses de recettes et des mesures du plan de relance, ces dernières impactant à la fois les dépenses et les recettes. Pour l'ensemble des administrations publiques, le déficit atteint 8,2 % du PIB en 2009 (contre 4,4 % anticipé en février 2009 lors de la programmation des finances publiques pour 2009-2012) ; il atteindrait 8,5 % du PIB en 2010, traduisant ainsi une stabilisation à 8,2 % et l'intégration de 0 les prélèvements obligatoires de près de 12 mds € en 2010, soit 0,6 point de PIB.

Réforme de la taxe professionnelle

La Taxe Professionnelle était due chaque année par près de 2,9 millions de personnes physiques ou morales qui exercent en France, à titre habituel, une activité professionnelle non salariée.

Cet impôt présentait l'originalité de faire coexister plusieurs bases d'imposition :

- la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière (VLF), c'est-à-dire les immeubles
- la valeur locative des équipements et biens mobiliers (EBM), c'est-à-dire les machines, outillages, matériels de bureaux, etc. ;
- et une fraction des recettes (6 %) pour les professions libérales et assimilées employant moins de cinq salariés et soumises pour leur activité professionnelle à l'impôt sur le revenu.

Dans le Département de l'Yonne, la base brute de TP en 2008 s'élevait à 606 millions d'euros. Elle était composée à 18% par la valeur locative des biens passibles de TF et pour 79,4% par la valeur locative des équipements et biens mobiliers (EBM).

En outre, une cotisation minimale de taxe professionnelle a été instaurée pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 7,6 millions d'euros. Elle était égale à 1,5% de la valeur ajoutée.

Demain, la Taxe Professionnelle sera remplacée par la Contribution économique Territoriale

La CET est composée :

d' une cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières et dont le taux est déterminé par les communes ou EPCI.

D'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) applicable qu'aux entreprises dont le CA dépasse 500 000 € et dont le taux va varier de 0 à 1.5 % en fonction du CA.

Deux « gardes fous » :

La CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée.

La CET ne pourra en aucun cas être supérieure à 1.1 de la TP antérieure.

Les ressources compensatrices de la Taxe Professionnelle sont ainsi résumées :

	Avant réforme	Après réforme
Taxe Professionnelle	28.4	
Cotisation locale d'activité (CLA)		- 5,8
Cotisation complémentaire (CC)		- 11,4
Contribution économique territoriale (CET)		- 17,2
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)		- 1,4
Frais de gestion de la fiscalité locale		- 2,2
Solde de DMTO (droits de mut à titre onéreux)		- 0,4
Solde de TSCA (taxe sur les conventions d'assurances)		- 2,7
TASCOM (taxe/ activités commerciales)		- 0,6
Dotations budgétaires		- 3,9
Ressources transférées		- 9,8
TOTAL	28,4	28,4

I - 2 LA SITUATION DES DEPARTEMENTS

Toute la sphère publique est confrontée à l'impact de la crise. En 2009, l'épargne des collectivités a enregistré une baisse pour la deuxième année consécutive. Cette diminution des marges financières s'observe alors même que les collectivités locales ont augmenté leur pression fiscale et bénéficié de bases d'imposition dynamiques.

Toutefois, les contraintes pesant sur les budgets locaux ne se manifestent pas de la même façon selon les différents niveaux de collectivités. Les départements sont particulièrement concernés.

Après des années marquées par la croissance du marché de l'immobilier, les recettes de fonctionnement des départements ont subi en 2008, une chute brutale et continue du volume des droits de mutation. Le mouvement s'est poursuivi en 2009. La perte moyenne de l'exercice est évaluée à 26% pour l'ensemble des collectivités.

La stabilité des dotations et des compensations émanant de l'Etat a conduit à une revalorisation globale faible portée par le dynamisme des bases et les ajustements de fiscalité. En revanche, dans un mouvement inverse, les dépenses notamment celles de la compétence sociale ont continué à progresser de manière automatique.

Les dépenses au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie poursuivent leur progression en hausse moyenne de 4%, les dépenses de la prestation de compensation du handicap excèdent désormais la contribution de la CNSA.

Le Revenu de Solidarité Active sollicité sous l'effet des difficultés économiques monte en puissance.

La conséquence immédiate de ce paradoxe est une chute de l'épargne et donc de l'autofinancement.

L'épargne brute des départements se réduit en 2009, de 20,6%, accentuant la baisse observée depuis 2007. Il en résulte tout aussi mécaniquement, un recours accru à l'emprunt pour financer les investissements et une augmentation de l'encours de dette.

II 1- Les concours financiers de l'État

L'enveloppe normée ne progresse plus que de la moitié de l'inflation prévisionnelle

L'enveloppe normée regroupe la quasi-totalité des concours financiers de l'État aux collectivités locales, à l'exception du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA, 6,2 mds €), de certaines subventions versées par les ministères (1,8 md €) et des dégrèvements d'impôts locaux (16,4 mds €).

L'enveloppe, constituée de prélèvements sur recettes (46,7 mds € à périmètre 2009) et de dotations inscrites dans le budget général de l'État (4,2 mds € au sein des missions

« Relations avec les collectivités territoriales » et « Travail et emploi », représente un montant de 50,8 mds €

La progression de l'enveloppe est limitée à la moitié de l'inflation prévisionnelle, soit une hausse de + 0,6% (+ 268 millions € par rapport à la LFI 2009, à champ constant).

La sortie du FCTVA de l'enveloppe et la hausse limitée de la DGF (+ 0,6%) permettent d'indexer les dotations d'investissement sur l'inflation prévisionnelle (après un gel en 2009) et de limiter la baisse subie par les compensations d'exonérations servant de variables d'ajustement (- 3,6 %).

En incluant le FCTVA, la progression des concours financiers de l'État aux collectivités locales est comparable à l'inflation prévisionnelle, soit + **1,2%**.

Mesures concernant la DGF

- Indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur la moitié de l'inflation
Afin de concentrer la progression de l'effort financier de l'État en faveur des collectivités locales sur les autres composantes de l'enveloppe (autres dotations, variables d'ajustement), le PLF propose de déroger au mécanisme d'indexation de la DGF observé pour 2009.

Ainsi, au lieu de retenir une évolution indexée sur le taux prévisionnel d'inflation (+ 1,2 %), le montant de DGF de 2009 sera majoré **de 0,6 %** (soit la moitié de l'inflation).

Cette indexation représente 245 millions € supplémentaires par rapport à 2009, contre 490 si l'évolution avait été calculée par rapport à l'inflation prévisionnelle.

- Écrêtement de 3,5 % du complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes

Pour pallier les contraintes d'évolution de la population et de l'intercommunalité et afin de dégager des marges de manoeuvre au sein de la DGF pour garantir une progression satisfaisante des dotations de péréquation, une diminution de 3,5 % (après - 2 % en 2009) du complément de garantie des communes (part de la dotation forfaitaire) est instaurée.

Cette mesure permet de dégager 183 millions € destinés au financement des charges incompressibles pesant sur la DGF ; le besoin de financement lié à la croissance de la population est de 58 millions € (41,4 millions pour les communes et 17 millions pour les EPCI) et celui lié à la progression de l'intercommunalité est estimé à 113 millions €. Le solde est affecté à l'amélioration de l'effort de péréquation entre les communes.

Mesures concernant les autres dotations

- Modalités de répartition de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

La réforme de la **DSUCS** a été engagée par la loi de finances initiale pour 2009, mais reste à ce jour inachevée. Le gouvernement a décidé de reporter à 2011 la deuxième étape de la réforme de cette dotation.

Pour 2010, en l'absence de décision sur les critères de répartition, la DSUCS perçue par chaque commune sera égale à celle notifiée en 2009 augmentée de l'évolution globale de l'enveloppe allouée aux communes de métropole entre 2009 et 2010. Les hypothèses actuellement envisagées font état d'une progression de la

DSUCS de 40 millions €(+ 3,44 %).

- Montant de la dotation de développement urbain (DDU) en 2010

Créée en loi de finances pour 2009, la **DDU** permet de financer, dans un cadre contractuel entre l'État et la commune éligible (ou l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre, s'il est doté de la compétence « politique de la ville »), des projets visant à améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de service rendu aux habitants. Cette dotation bénéficie à 100 villes particulièrement défavorisées.

Son montant de 50 millions € en 2009 est reconduit pour 2010.

- Abondement **du fonds de soutien aux communes** touchées par le redéploiement territorial des armées

Créé en loi de finances pour 2009, ce fonds est destiné à limiter l'impact budgétaire des variations démographiques des communes résultant d'une restructuration des implantations militaires sur le territoire national. Ce fonds favorise l'équilibre des budgets des services publics locaux affectés par une variation sensible du nombre d'usagers potentiels. Il a été doté à sa création d'un financement de 5 millions €. Le PLF pour 2010 porte à 10 millions € le montant des crédits à sa disposition.

La ville de Saint Florentin n'est concernée pour l'instant par aucune de ces dotations.

II – 2 L'évolution de la Fiscalité départementale et Régionale

Il est important pour notre propre politique fiscale et pour nos administrés de connaître les tendances des politiques départementales et régionales en la matière.

A la Région : Les dernières informations font état d'un maintien de la pression fiscale à son niveau actuel.

Il va sans dire que la tenue d'élections régionales est complètement étrangère à cette décision.

Au département :

Les conclusions du Débat d'Orientation Budgétaire du Département sont les suivantes :

« Les perspectives de recettes pour 2010 ne permettent pas d'augurer d'une amélioration sensible à court terme.

Elles imposent au contraire une gestion particulièrement rigoureuse de l'ensemble des actions départementales et une révision générale de nos aides.

Les efforts consentis par le passé permettent d'ailleurs parfois de faire porter l'effort sur d'autres domaines.

C'est à ce prix que l'essentiel pourra être préservé et qu'une place attendue peut être faite aux souhaits exprimés récemment par la population de l'Yonne. »

Ce qui signifie, en clair, qu'il ne faudra compter sur les subventions qu'avec prudence et après avoir consulté le Conseil général sur sa position de principe.

Le budget du Conseil Général ne sera voté que fin février.

A ce jour la tendance officieuse est également une stabilité de la pression fiscale.

C'est l'hypothèse qui sera retenue.

III - 1 Le budget communal

III 1 A Dépenses de Fonctionnement

Charges à caractère général

Le mot d'ordre sera la maîtrise de nos dépenses.

Quelques chapitres méritent une attention particulière : les dispositions prises sur la Piscine et, à terme, les bâtiments communaux (changement de chaudière et de combustible) devraient trouver leur contrepartie dans la réduction des postes « énergie et combustibles ».

2010 verra le début d'un effort tout particulier dans l'entretien de la voirie. Un recensement des besoins est effectué et une programmation des réfections sera établie et respectée. La remise à niveau de nos voies de circulation est une priorité de l'équipe municipale.

Les autres chapitres des charges à caractère général n'appellent pas de commentaires particuliers.

Charges de personnel

Si 2009 et 2010 ont été synonymes de rigueur dans notre politique de recrutement et de remplacement, il nous faudra veiller au cas par cas à maintenir maintenant un bon niveau de services à la population, de bonnes conditions de travail... bref de pourvoir parfois au remplacement de départ en retraite.

Notre effectif a fondu pour atteindre aujourd'hui 88 personnes (effectif inscrit)

Globalement la masse salariale prévisionnelle sera en baisse par rapport à celle de 2010.

Il est bon cependant de souligner, que l'ancienneté de notre personnel, le positionne dans une phase d'évolution sensible de ses rémunérations (environ + 4 % à effectif comparable).

Il faut tenir également compte, dans nos comparaisons, des remboursements des salaires et des charges par nos contrats d'assurances (au chapitre atténuations de charges).

Enfin, les charges sociales évoluent tous les ans soit par le biais des taux soit par le truchement des augmentations de plafonds.

Autres charges de gestion courante

Les deux postes les plus importants sont :

Notre participation au Service Incendie. Intrinsèquement élevée puisqu'elle dépasse 320 k€

Certaines communes font savoir leur étonnement sur le rapport entre le coût et parfois les moyens démesurés mis en œuvre lors des interventions.

Notre participation aux frais de fonctionnement des associations.

L'aide ponctuelle apportée par la communauté de communes (50 000 € pour 2010) permettra de présenter une baisse sensible de ce chapitre.

La politique financière de la commune est, toute chose égale par ailleurs, de ne pas augmenter les subventions aux associations, voire d'en suspendre le versement pour une année dans le cas de bonne santé financière.

Le but d'une subvention municipale n'est pas d'être thésaurisée dans le compte rémunérateur d'intérêt d'une association.

III 1 B Recettes de fonctionnement

Dotations

La dotation globale de fonctionnement s'élève à	1 723 197 €
Contre	1 770 606 € pour 2008
Et	1 805 393 € pour 2007

Liée notamment à la population, nous subissons complètement cette année la baisse notée au dernier recensement.

La dotation de solidarité rurale.

Nous pensons qu'elle resterait stable avec une prévision de 87000 €

Impôts et taxes

La compensation de la TP se fera à l'euro près pour 2010 (sans possibilité d'évolution quelconque).

Les autres taxes locales

En prenant comme hypothèse une variation des bases de 1.2 %, les produits augmenteraient en valeur absolue de 17 693 €

Une augmentation de 2 % de nos taux ne représenterait que 30 000 €

Les autres postes de recettes n'appellent pas de commentaire particulier.

III 2 A DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Premier constat positif 2009 :

Les excédents de fonctionnement sont très largement supérieurs aux prévisions :

A l'occasion de la présentation des comptes administratifs, nous ne manquerons pas de détailler les écarts tant au niveau des charges « économisées » que des produits supplémentaires.

Cet écart de 687100 € représente autant de moyens supplémentaires d'investissements pour 2010.

Démarche adoptée :

Nous avons, pour la première année, établi un recensement complet de tous les besoins.

 Pour certains,

 Il s'agit de dépenses déjà engagées, d'édifications en cours de réalisation, voire de finition.

 Pour d'autres, à l'extrémité de l'échelle des besoins, il s'agit de projets bruts qui n'ont pas même donné lieu à étude préalable et que nous n'avons chiffrés que globalement.

En fait c'est un travail préparatoire à l'utilisation de notre nouveau logiciel de planification et de gestion financière.

Que nos administrés se rassurent nous avons pour près de 28 millions d'euros de projets !!!

Nous les avons classés par date de réalisation, puis par priorité.

Comme nous souhaitons rester dans les « normes » en termes d'endettement, nous allons limiter nos investissements en fonction :

De notre excédent de fonctionnement 2009
De notre capacité d'emprunt supplémentaire
De notre potentiel à améliorer les conditions de financement extérieur : (subvention)

Il nous faut retenir que 2010 ne verra aucune entame de gros chantiers. L'accent sera porté sur la voirie, et en général la maintenance de nos bâtiments et matériels.

En revanche plusieurs études de faisabilité sont lancées : halle, musée, église, salle des congrès... de manière à programmer pour 2011 de nouveaux gros chantiers et une nouvelle quête aux subventions.

Fiscalité locale :

Le « gel » de la TP pour 2010 ne donne pas la même ampleur à nos dispositions en matière de politique de fiscalité locale.

Nous proposerons une augmentation de nos taux de 2 %.

III 2 B LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS

Le FCTVA consécutif de nos investissements 2009 s'élève à : 468 000 €

Les subventions supplémentaires accordées sur des projets 2009 mais enregistrées en 2010 totalisent 720 680 € et sont principalement représentées par :

DGE :	203 K€
Conseil général :	300 K€(CTM)
Conseil régional :	155 K€
TLE :	64 K€

Notre autofinancement qui se dégage dès le budget primitif, s'élève à 426 K€

Se reporter également à notre paragraphe « Point positif » au début des dépenses d'investissement.

Le solde est couvert par de l'emprunt : enveloppe restante et à venir

III 3 LES BUDGETS ANNEXES

Il nous est apparu impossible de clore le Débat d'Orientation Budgétaire de 2010 sans évoquer les dispositions prises pour nos budgets annexes.

Nous avons procédé à une délégation de service public pour notre assainissement.

C'est l'entreprise Véolia qui a été retenue.

La délégation porte pour moitié pour la construction d'une station d'épuration et pour moitié pour la remise en état (séparatif) de nos réseaux d'eaux usées.

Nous avons également confié la facturation de l'eau ET de l'assainissement eu égard au taux d'encaissement qui nous a été garanti. (99.3 %).

Vous trouverez ci-joint notre prévisionnel du prix de facturation de l'eau AVANT et APRES Délégation.

CONCLUSION

Pour le troisième budget que nous établissons, nous avons réussi avec la même rigueur la maîtrise des frais de fonctionnement et en particulier de la masse salariale.

La renégociation de notre dette s'est avérée judicieuse : nous avons bénéficié, pendant cette période, de taux particulièrement avantageux.

Nous pensons qu'il est temps maintenant de sécuriser une partie de nos emprunts et transformer en taux fixe environ 1 million d'euros.

A cet effet, vous trouverez l'état de la dette et son profil d'extinction.

Ci-joint également quelques indications sur les index appliqués à nos emprunts.

3° - CHANGEMENT DES MENUISERIES DE L'ECOLE POMMIER JANSON :

Le chantier est en cours et Madame BOETE s'inquiète des malfaçons qu'elle a remarquées sur les menuiseries déjà posées.

Monsieur MONTIN indique que, même s'il a été constaté quelques fuites, la société FORCLUM est une entreprise sérieuse, qui a repris ces soucis dus à des réglages qui n'avaient pas été faits. Il suit de très près tous les chantiers, et à la réception de ceux-ci, il ne manque pas d'émettre des réserves s'il y a lieu.

Considérant l'état de grande vétusté de ces menuiseries (façade Ouest du bâtiment) ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'engager le changement des menuiseries de la façade Ouest de l'école Pommier Janson,
- **ACCEPTE** le plan de financement ci-joint de ces projets,
- **SOLLICITE** les différents partenaires financiers conformément à ce plan de financement,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

Changement des menuiseries de la façade Ouest de l'école Pommier Janson

Ville de Saint-Florentin
Mars 2010

DEPENSES (HT)	
Changements des menuiseries	118 432,01
TOTAL HT	118 432,01
TOTAL TTC	141 644,68

RECETTES (HT)	
Ville de Saint-Florentin	82 382,01
Conseil Général (30%)	36 050,00
TOTAL HT	118 432,01
TOTAL TTC	141 644,68

4° - ETUDE PRELABLE A LA STABILITE DE L'EGLISE DE SAINT-FLORENTIN ET A LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE REHABILITATION ET DE MISE EN VALEUR :

Monsieur le Maire indique qu'il devient très urgent de procéder à la réhabilitation et à lancer une étude de stabilité générale de l'église. De gros problèmes d'affaissement de tout le coteau apparaissent et l'étude structurelle globale est essentielle avant toute élaboration d'un projet d'intervention.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire a interpellé le Ministre de la culture par le biais de Monsieur Henri de RAINCOURT, pour obtenir le concours de l'Etat (Drac). Monsieur le Ministre a répondu par courrier du 22 février, l'assurant de l'aide des services de l'Etat pour conseiller la ville et l'accompagner dans la rédaction du dossier.

Vu la nécessité de faire un diagnostic et de définir les besoins avant le choix d'un maître d'œuvre,

Considérant que le sous sol aux abords de l'Eglise n'est pas stable,

Considérant que l'Eglise nécessite un programme d'intervention lourde qui doit intégrer l'instabilité des sols,

Considérant qu'une étude de stabilité générale permettrait de procéder à un diagnostic précis,

Considérant que cette démarche sera menée en partenariat avec les administrations compétentes (Etat principalement).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de lancer l'étude préalable à la stabilité générale de l'église de Saint-Florentin, à la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation et de mise en valeur,
- **ACCEPTE** le plan de financement ci-joint de ces projets,
- **SOLLICITE** les différents partenaires financiers conformément à ce plan de financement,
- **AUTORISE** le Maire ou son remplaçant à signer toute pièce relative à ce dossier.

Etude préalable pour la réhabilitation de l'Eglise Saint-Florentin

Ville de Saint-Florentin

Mars 2010

DEPENSES (HT)	
Prestation	60000,00
TOTAL HT	60 000,00
TOTAL TTC	71 760,00

RECETTES (HT)	
Ville de Saint-Florentin	12 000,00
Etat (DRAC)	24 000,00
FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)	6 000,00
FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)	18 000,00
TOTAL HT	60 000,00
TOTAL TTC	71 760,00

5° - ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AU PERSONNEL :

Monsieur le Maire demande à reporter cette question qui n'a pas été suffisamment travaillée. Il propose donc de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, après avoir été travaillée à la commission des finances prévue la semaine prochaine.

L'Assemblée donne un avis favorable.

6° - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE POUR AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL :

Monsieur le Maire explique que pour augmenter le temps de travail de la personne qui occupe le poste de veilleur de nuit, il est obligé de présenter la suppression du poste actuel, pour le recréer avec un temps plus important. Cet agent travaille de minuit à 6h tous les jours, mais pour plusieurs employeurs, dont la commune. La partie de salaire à la charge de la commune s'élevait à 400 € environ. Avec l'augmentation du temps de travail de cet agent, le salaire à la charge de la commune s'élèvera à environ 700 ou 800 €.

Madame CLECH, qui estime que cet agent travaille déjà plus de 20h par semaine, demande sur quels critères Monsieur le Maire se base pour proposer une telle augmentation et quelle est l'efficacité de ce poste.

Monsieur le Maire rappelle que cet agent travaille pour plusieurs entreprises et qu'il ne travaille qu'à temps partiel pour la commune. Ensuite, il précise que depuis que cette personne fait régulièrement des rondes dans la ville pendant la nuit, les dégradations commises ont baissées, ce qui engendre moins de travaux de réparation et moins de dépenses.

De plus, cet agent est présent au cas où une alarme se déclenche. Au préalable, c'était un policier municipal, en astreinte, qui se déplaçait. Et les coûts d'astreinte de nuit d'un policier municipal ne sont pas des moindres.

Enfin, Monsieur le Maire précise que cet agent assurera également la sécurité de l'agent (du service des eaux ou autres) qui doit sortir la nuit pour une réparation quelconque. La sécurité n'est pas seulement celle due aux violences, mais aussi la sécurité de l'agent seul qui peut avoir un malaise.

Vu l'article L 2121-29 du CGCT,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 21 mars 1991 relatif aux agents à temps non complet de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 12 février 2009 portant création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (10.5/35),

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 3 mars 2010,

Considérant l'efficacité du service mis en place et la nécessité de couvrir une amplitude horaire plus importante pour la surveillance des bâtiments communaux en dehors des heures de fréquentation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de supprimer le poste à 10,5/35 et d'en créer un nouveau à 20/35.

Le tableau des effectifs est en conséquence modifié ainsi à compter du 20 mars 2010 :

Filière technique

Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 10,5/35 : ancien effectif = 1, nouvel effectif = 0

Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 20/35 : nouvel effectif = 1

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

7° - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FLORENTINOIS – modification des statuts :

Vu l'article L5211-17 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 12 des statuts de la Communauté de Communes du Florentinois,

Vu l'adhésion de la commune de TURNY à la Communauté de Communes du FLORENTINOIS à compter du 1^{er} Janvier 2010,

Vu que toutes les communes adhérentes sont représentées au sein du bureau de la Communauté de Communes,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 janvier 2010,

Considérant que la commune de TURNY doit, elle aussi, y être représentée et que pour se faire, il est nécessaire d'ajouter un membre supplémentaire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier les statuts de la communauté de communes du Florentinois comme suit :

Article 12 : Le bureau

Le conseil élira en son sein conformément aux articles L.5111-10 du Code général des collectivités territoriales :

- 1 Président
- 2 Vice-présidents
- **4 Membres.**

10° - QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire indique que la ville a reçu un courrier de la Fédération départementale des villages, villes et maisons fleuries dont il ressort qu'à l'occasion de la visite effectuée le 28 juillet dernier, le jury a apprécié les efforts du fleurissement réalisé, améliorant ainsi la qualité de vie dans la commune. Il a été sensible à l'aménagement du parc de l'Octroi, qui constitue un beau lieu de promenade et de détente, et a apprécié la mise en valeur de l'église d'Avrolles par un fleurissement de qualité.

Madame MOUTURAT signale qu'à l'église d'Avrolles, des pierres et tuiles sont tombées (côté abribus). Il y a aussi des tuiles en équilibre sur le toit de la salle des fêtes.

Messieurs BENAZOUZ et PEREIRA indiquent que plusieurs personnes, ne pouvant pas dormir, se plaignent de l'abolement du chien du gardien de chez Capri (gardien qui a été installé par le liquidateur).

Monsieur LAPERTOT s'inquiétant pour l'agent communal qui travaille sur Avrolles et qui n'a aucune possibilité pour se laver les mains ou aller aux toilettes, demande qu'une clé de la salle des Pompes lui soit donnée pour lui permettre d'accéder aux sanitaires.

Monsieur SERRE indique qu'il existe une petite fenêtre à la salle Daullé, qui peut s'ouvrir. Le week-end dernier, des jeunes se seraient introduits par cette fenêtre, et que de la nourriture aurait été volée. Messieurs le Maire et MONTIN en prennent note.

Monsieur le Maire revient sur une question qui avait été abordée au précédent conseil municipal et dont la décision avait été repoussée. Il s'agit de la vente d'une parcelle de bois sur Avrolles. Monsieur le Maire s'y est transporté pour constater que cette parcelle est difficilement exploitable, pourvue d'acacias et de quelques peupliers. Il avait reçu plusieurs propositions d'achat et l'acheteur pressenti a bien voulu aligner son offre. Monsieur le Maire représentera alors cette question au prochain conseil municipal.

Il représentera également la décision qui avait été repoussée concernant l'achat par la société SFR d'une parcelle où sera implantée une antenne 3G.

Madame CHAMIOT revient sur la proposition de Monsieur le Maire pour, éventuellement, faire un don à la suite de la catastrophe en Vendée.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu par l'intermédiaire d'associations des demandes de dons. Cependant, si la commune estime qu'il est nécessaire de faire un geste, il préfère que ce soit fait directement, et non par l'intermédiaire des associations. L'association des maires de France a fait parvenir un mail sur lequel il est indiqué des sites où il est possible d'adresser directement un don à une commune.

En revanche, sa seule question actuelle est de savoir si le conseil municipal est prêt à faire ce genre de don et la met à la réflexion de l'ensemble des conseillers. Si certains des conseillers pensent que c'est une bonne idée, d'autres estiment qu'il n'y a pas lieu de se précipiter.

Monsieur le Maire demande donc à chacun de bien vouloir réfléchir, pour en parler lors du prochain conseil du 19 mars.

Avant de conclure, Monsieur le Maire précise, qu'à propos du centre social, une réunion s'est tenue avec la CAF. Cette dernière a décidé de faire quelque chose, notamment en soutenant des actions de ce genre. Le Maire doit donc déposer un dossier auprès de la CAF avant le 15 septembre, la CAF devant donner sa réponse en octobre.

La séance est levée à 21h50.

